

Duranti, premier président du parlement de Toulouse (13), bien avant Grégoire-le-Grand, on s'en servait pour accompagner les chants religieux. Il y aurait bien à discuter sur le sens de ce mot. Pendant longtemps, en effet, on a donné le nom d'*orgues* à tous les instruments de musique et même à un concert de plusieurs voix. Le commentaire du verset de Job, qui fait autorité pour le savant magistrat, ne justifie peut-être pas son interprétation. L'orgue hydraulique, puisque Suétone raconte que Néron en examina avec curiosité le premier spécimen, fut plus tard remplacé par l'orgue pneumatique ou sans eau ; le soufflet fut préféré pour chasser le vent dans les tuyaux. Il en existait déjà du temps de saint Augustin, mais rien ne prouve qu'il y en eût alors dans les églises. C'est au ix<sup>e</sup> siècle, qu'à Rome, on en fit pour la première fois usage. Le premier orgue de France, dont on ait une connaissance bien certaine, ne remonte pas au-delà du xii<sup>e</sup> siècle. Alors il y en avait un dans l'abbaye de Fécamp. Les discussions dont son établissement fut l'objet, prouvent que c'était une destination toute nouvelle. C'est de l'Allemagne que les orgues allèrent à Rome ; de là elles se répandirent dans l'Italie. L'Angleterre en eut avant la France. L'église de Wetminster s'en servait au milieu du x<sup>e</sup> siècle (14).

Nous ignorons absolument quels étaient le nombre et la qualité des jeux dont ces anciennes orgues étaient composées. Si l'enthousiasme poétique n'entraîne pas Valafride Strabon au-delà du vrai, l'harmonie de l'orgue que fit construire Louis-le-Débonnaire pour son palais d'Aix-la-

---

(13) *Traité des rites de l'église catholique.*

(14) D. Bédos. *L'Union instrumentale*, numéros des 16 octobre et 8 et 16 novembre 1857.